

# FLEURY MICHON

Société Anonyme au capital de 13 382 658,85 €uros

Siège social : La Gare – 85707 POUZAUGES

RCS LA ROCHE SUR YON B 572 058 329

## POUVOIR

**JE SOUSSIGNE(E) :**

Domicilié à :

Propriétaire de ..... actions de la société FLEURY MICHON, ouvrant droit à..... voix,

donne pouvoir, par les présentes, à

M

demeurant à

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire le **Lundi 11 Février 2013**, à 11h00, au siège social FLEURY-MICHON, BP n° 1, 85700 POUZAUGES,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration, rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Attribution d'actions gratuites au profit des salariés de la société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;
- Délégation au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois aux fins de déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque salarié ainsi que le nombre maximal d'actions attribuées, les catégories de salariés concernées, ainsi que les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'assemblée et qui sont de la compétence du conseil d'administration ;
- Attribution d'actions gratuites liée à la réalisation de critères de performance au profit de catégories de salariés de la société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce et de mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;
- Délégation au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois aux fins de déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque salarié et mandataire social ainsi que le nombre maximal d'actions attribuées, les catégories de salariés concernées, les conditions de performance ainsi que les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'assemblée et qui sont de la compétence du conseil d'administration ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Emission de bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) ; détermination des principales caractéristiques de l'opération, et notamment de l'augmentation de capital avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des BSAAR ainsi que des actions auxquelles les BSAAR permettront de souscrire ;
- Détermination, conformément aux dispositions de l'article L 225-138-I du Code de commerce, des bénéficiaires nommément désignés auxquels sera attribué le droit de souscrire des BSAAR ;
- Délégation au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, aux fins de déterminer les autres caractéristiques de l'émission de BSAAR non fixées par l'assemblée générale, de procéder à l'émission, de réaliser l'augmentation de capital subséquente et de procéder à toutes formalités y afférentes ainsi qu'à toutes autres opérations autorisées par l'assemblée générale extraordinaire ;
- Pouvoirs.

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toute demande à ce sujet, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Signer à cet effet, la feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, conférer ou accepter toutes fonctions, signer tous procès-verbaux, tous actes et pièces, substituer et généralement, faire le nécessaire.

Déclarant approuver et ratifier par avance, tout ce qui sera fait en mon nom.

Fait à Pouzauges

Le

(Signature) \*

*\* Précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".*